

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

Opération	01P055O001 - Soutien au secteur patrimoine
AP/EPCP	01P055E02 - EPFD-S Asso secteur patrimoine

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00451-01	21988 - VILL ART	ROUTE PRINCIPALE	21701 NUITS ST GEORGES CEDEX	pour l'organisation du festival "Clim'Art", du 22 août au 4 septembre 2016	66 000,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		2 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Opération	01P060O001 - Soutien au secteur musique
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00620-01	21824 - ASS DES ELEVES ET ANCIENS ELEVES PESM BOURGOGNE	36 RUE CHABOT CHARNY	21000 DIJON	pour la réalisation du projet autour de l'opéra de Mozart "La Clémence de Titus"	56 393,00	8 000,00	4 000,00	
2016 - 00873-01	10141 - MADE IN SWING	2 IMPASSE GAGNEREAUX	21000 DIJON	pour la présentation du spectacle "Swing Legends", dans le cadre de "L'été en continu"	4 050,00	1 200,00	1 100,00	
2016 - 00887-01	6257 - KONECTIC	14 RUE ARTHUR RIMBAUD	21000 DIJON	pour l'organisation de la fête de la musique, le 21 juin 2016	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	7 100,00	

Ces aides financières seront mandées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Opération	01P0600003 - Soutien au secteur théâtre
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00671-01	9 - L OUTIL	4 RUE DU COLONEL MARCHAND	21000 DIJON	pour la création théâtrale intitulée "Kayak One"	33 740,00	5 000,00	1 500,00	
2016 - 00738-01	343 - COLLECTIF RAS	2 RUE BOUTARIC APPART 118	21000 DIJON	pour la création et la diffusion du spectacle intitulé "Les certitudes de Judith"	42 150,00	1 000,00	700,00	
2016 - 00899-01	73 - COMPAGNIE MANIE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE GG10	21068 DIJON CEDEX	pour la création d'un spectacle dédié à la petite enfance	10 003,00	3 500,00	2 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	3		Montant	4 700,00	

Ces aides financières seront mandées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

Opération	01P060O004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide FONCT\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00912-01	407 - ASSOCIATION BOURGUIGNONNE CULTURELLE ABC	4 PASSAGE DARCY	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016 (solde)	851 910,00	200 000,00	180 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1		Montant	180 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Opération	01P0600004 - Soutien secteur pluridisciplinaire
AP/EPCP	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00670-01	4573 - ARCHITECTURE DIJON BOURGOGNE	62 RUE DES MOULINS	21000 DIJON	subvention complémentaire pour l'exposition "Dallas", du 15 juin au 31 juillet 2016	30 000,00	10 000,00	3 000,00	
2016 - 00748-01	21162 - D OEIL EN OEIL	33 RUE DU ZEPHIR	21110 GENLIS	pour la réalisation du projet "Caravane sténopé"	3 000,00	700,00	400,00	
2016 - 00825-01	12498 - CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE F6	21000 DIJON	pour l'organisation de son tournoi annuel, le 3 avril 2016	1 470,00	150,00	120,00	
2016 - 00902-01	13383 - ONE PLUS ONE	11 IMPASSE HENRI BOUCHARD	21000 DIJON	pour l'organisation de l'exposition photographique d'Alexis Doré "Steel Life"	4 000,00	4 000,00	3 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			4	Montant		6 520,00	

Ces aides financières seront mandées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

<b>Opération</b>	01P0600017 - Opéra de Dijon + ODB
<b>AP/EPCP</b>	01P060E26 - EPFS-D Soutien aux associations

Libellé du Type d'aide AUTRES\_SUB

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00910-01	377 - ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE	1 RUE MONGE	21010 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2016 (solde)	1 197 125,00	441 000,00	401 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	401 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Opération	01P066O003 - Soutien Cinéma et Audiovisuel Eldorado
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide FONCT\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00906-01	11917 - LUGANO CINEMA ELDORADO	21 RUE ALFRED DE MUSSET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour le cinéma d'art et d'essais "L'Eldorado" au titre de l'année 2016	571 131,00	71 000,00	61 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers				1	Montant	61 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P066O004 - Soutien au secteur cinéma et audiovisuel
<b>AP/EPCP</b>	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00871-01	13507 - ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D ART DIJON	3 RUE MICHELET	21025 DIJON CEDEX	pour la réalisation du visuel des rencontres cinématographiques 2016	7 700,00	6 500,00	6 500,00	
<b>TOTAUX</b>	Nombre de dossiers			1		Montant	6 500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.



Opération	01P066O011 - Secteur cinéma et audiovisuel - ARP
AP/EPCP	01P066E04 - EPFS-D-Soutien secteur arts visuels
Crédits votés	118 000,00

Libellé du Type d'aide MANIF\_CULTURE

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00895-01	4767 - STE CIVILE DES AUTEURS REALISATEURS PRODUCTEUR L ARP	7 AVENUE DE CLICHY	75017 PARIS	pour l'organisation des rencontres cinématographiques, du 20 au 22 octobre 2016	477 732,27	118 000,00	118 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		118 000,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 90 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 10 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

<b>Opération</b>	01P091O001 - Financement OT et taxe séjour
<b>AP/EPCP</b>	01P091E03 - EPFS-D-Office de tourisme

Libellé du Type d'aide FONCT\_OTSI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00911-01	335 - OFFICE DE TOURISME DE DIJON	11 RUE DES FORGES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016 (solde)	2 285 910,00	744 650,00	719 000,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	719 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

## Annexe au rapport

<b>Opération</b>	01P095O001 - Projets de coopé et appuis aux initiatives
<b>AP/EPCP</b>	01P095E07 - EPFS-D-Action européenne et internationales

Libellé du Type d'aide PROJETS\_RI

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00604-01	6485 - MENDE STAR MENDE KONOBA	3 ALLEE DE LA SOURCE	21000 DIJON	pour la réalisation du projet "Mali Cadence Africa Danse"	7 900,00	5 000,00	500,00	
2016 - 00695-01	1418 - ASS DIJONNAISE POUR L ACTION HUMANITAIRE	ESPLANADE ERASME MAISON DE L ETUDIANT	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation du festival "Solidarit'Afrik", les 25 et 26 mars 2016	16 508,54	1 000,00	500,00	
2016 - 00822-01	21640 - ELIKYA NA BISO	34 RUE PAUL THENARD	21000 DIJON	pour l'organisation d'une soirée humanitaire,	5 680,00	2 000,00	600,00	
2016 - 00828-01	31 - RADIO CULTURES DIJON	19 RUE DE LA PREFECTURE	21000 DIJON	"Pour l'intégration : comment combattre les préjugés ?", dans le cadre du Printemps de l'Europe	5 123,00	5 123,00	1 500,00	
2016 - 00831-01	295 - MEDIA MUSIC ASSOCIATION	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE N5	21000 DIJON	pour la présentation d'un concert de jazz dans le cadre du Printemps de l'Europe, le 20 mai 2016	2 800,00	2 000,00	600,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	5		Montant	3 700,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_ECONOMIQUE

Opération	01P090O005 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P090E25 - EPFS-D-Occupation du domaine public

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00892-01	12283 - AMICALE DES CUISINIERS DE COTE D OR	15 AVENUE MARECHAL FOCH HOTEL RESTAURANT CAMPANILE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement 2016 y compris la participation à la foire gastronomique de Dijon	10 698,00	600,00	600,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	1		Montant	600,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera devenue exécutoire.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_SPORT

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
API/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00844-01	455 - AFRIQUE FOOTBALL DIJONNAIS	124 AVENUE JEAN JAURES	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	5 440,00	4 500,00	3 400,00	
2016 - 00904-01	263 - DIJON BOXE	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	subvention complémentaire de fonctionnement 2016 y compris l'organisation d'un gala de boxe amateur	16 200,00	11 000,00	4 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			2	Montant		7 400,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

Opération	01P133O003 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P133E07 - EPFS-D-Soutien financier secteur sportif

Libellé du Type d'aide MANIF\_SPORTIVES

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00745-01	28 - CERCLE SPORTIF LAIQUE DIJONNAIS	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE L7	21000 DIJON	pour la conduite de l'action "Resocialisation des jeunes inscrits à la Mission Locale par l'intermédiaire d'ateliers sports"	14 477,00	6 477,00	3 000,00	
2016 - 00834-01	4636 - RUNNING CONSEIL CLUB DIJON	76 RUE BERBISEY	21000 DIJON	pour l'organisation de la course "Odyssea", le 5 juin 2016	71 600,00	5 000,00	2 500,00	
2016 - 00876-01	299 - BEACH SPORT DIJON	11 D RUE JEAN BAPTISTE BAUDIN	21000 DIJON	pour un stage à Los Angeles et la participation au circuit californien de beach volley	12 500,00	2 000,00	2 000,00	
2016 - 00890-01	263 - DIJON BOXE	17 RUE LEON MAURIS PALAIS DES SPORTS	21000 DIJON	pour l'organisation du championnat d'Europe IBF super-moyen Est-West, le 20 mai 2016	67 500,00	25 000,00	7 000,00	
2016 - 00894-01	21849 - BOURGOGNE JUMPING ORGANISATION	9 BOULEVARD DE SEVIGNE	21000 DIJON	pour l'organisation d'un Jumping International Indoor, du 6 au 10 octobre 2016	390 027,00	15 000,00	5 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	5		Montant	19 500,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la convention relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_EDUCATION

Opération	01P117O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00884-01	396 - FED DES OEUVRES LAIQUES LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DE COTE D OR	101 BOULEVARD MARECHAL JOFFRE	21070 DIJON CEDEX	pour l'aide au départ en classes de découverte des écoliers dijonnais durant l'année scolaire 2014/2015	101 142,35	17 138,35	17 138,35	
2016 - 00886-01	21163 - ASSOCIATION DU MASTER 2 PROFESSIONS JURIDIQUES DU SPORT AMPJS	4 BOULEVARD GABRIEL UFR DROIT	21072 DIJON CEDEX	subvention fonctionnement 2016 y compris déplacements à la rencontre des professionnels juridiques	4 932,00	3 000,00	500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	17 638,35	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P1170002 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P117E35 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS\_EDUCATIFS

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00852-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour les actions 2016 de la Chaire UNESCO "Culture et traditions du vin"	145 000,00	5 000,00	5 000,00	
2016 - 00855-01	487 - UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE	MAISON DE L UNIVERSITE	21078 DIJON CEDEX	pour l'organisation des journées d'immunologie et d'immunothérapie des cancers	12 000,00	4 000,00	2 000,00	
2016 - 00878-01	95 - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE BOURGOGNE	64 A RUE SULLY MAISON REGIONALE DE L INNOVATION	21071 DIJON CEDEX	pour l'organisation d'une exposition sur Henry Darcy	7 200,00	4 200,00	2 000,00	
2016 - 00882-01	332 - ADEXPRA RADIO DIJON CAMPUS	ESPLANADE ERASME UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21053 DIJON CEDEX	pour la diffusion d'une émission réalisée par les jeunes de l'école de la deuxième chance	4 300,00	2 000,00	1 000,00	
2016 - 00883-01	95 - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE DE BOURGOGNE	64 A RUE SULLY MAISON REGIONALE DE L INNOVATION	21071 DIJON CEDEX	pour l'organisation de la "Fête de la science - village des sciences", les 15 et 16 octobre 2016	9 000,00	3 500,00	3 000,00	
2016 - 00900-01	24249 - BICYCL'EST	14 avenue Victor Hugo Sciences Po Paris - Campus de dijon	21000 DIJON	pour découvrir à vélo diverses villes qui furent marquées par la Guerre froide (Berlin et Varsovie)	3 449,00	800,00	400,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	6		Montant	13 400,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.



## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide INVES\_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E22 - EPIS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00879-01	227 - FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS EN ALGERIE COMITE DE DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE K1	21000 DIJON	pour l'acquisition d'un drapeau	1 371,80	1 000,00	500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		500,00	

Cette aide financière sera mandatée sur présentation des justificatifs de dépenses réalisées.

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
API/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide FONCT\_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00058-01	117 - RASSEMBLEMENT ASSO PROTECTION ANIMALE NE PRATIQUANT PAS L'EUTHANASIE	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE AA7	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	16 710,00	2 500,00	2 500,00	
2016 - 00153-01	462 - LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME L'ANTISEMITISME SECTION DIJON	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE A6	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016 y compris la création d'un "jardin de la mémoire"	41 077,00	36 500,00	1 460,00	
2016 - 00187-01	218 - SOCIETE POUR LA DEFENSE DES ANIMAUX DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE COMTE	5 RUE DJANGO REINHARDT SPA DES CAILLOUX	21027 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	373 800,00	8 000,00	7 000,00	
2016 - 00829-01	203 - AMICALE DES DUCS DE BOURGOGNE	4 IMPASSE PAUL CEZANNE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	12 320,00	400,00	400,00	
2016 - 00850-01	408 - JULIEVA PARRAINAGE ENFANTS ADOLESCENTS	2 RUE DES CORROYEURS MAISON DES ASSOCIATIONS BOITE W9	21068 DIJON CEDEX	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	2 700,00	250,00	250,00	
2016 - 00891-01	541 - UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS CFTC DE COTE D'OR	7 RUE FEVRET	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	41 600,00	2 000,00	1 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	6		Montant	12 610,00	

Ces aides financières seront mandatées dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P125O002 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS\_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00334-01	10113 - SANTE ORALE HANDICAP DEPENDANCE ET VULNERABILITE SOHDEV	95 BOULEVARD PINEL CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER	69678 BRON CEDEX	pour la conduite de l'action "Handi'Sourire 2016", du 13 avril au 4 mai 2016	30 900,00	2 000,00	500,00	
<b>TOTAUX</b>	Nombre de dossiers			1	Montant		500,00	

Cette aide financière sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_SOCIAL

Opération	01P125O002 - Soutien aux associations
AP/EPCP	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00853-01	482 - CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE BOURGOGNE	21 PLACE DE LA REPUBLIQUE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	484 282,00	4 000,00	4 000,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		4 000,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P125O002 - Soutien aux associations
<b>AP/EPCP</b>	01P125E23 - EPFS-D-Frais pilotage des missions

Libellé du Type d'aide PROJETS\_SOCIAL

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00889-01	19187 - ARTISANS DU MONDE DIJON EDUCATION ET PLAIDOYER	7 RUE CHARRUE	21000 DIJON	pour l'organisation d'animations destinées à sensibiliser à la pratique de l'économie sociale et solidaire et à la connaissance des circuits économiques	1 900,00	1 900,00	1 400,00	
2016 - 00907-01	19765 - ALTERNATIVES ECONOMIQUES	12 RUE DU CAP VERT	21800 QUETIGNY	pour l'organisation des journées de l'économie autrement	169 000,00	20 000,00	16 000,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	2		Montant	17 400,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide FONCT\_QUARTIERS

Opération	01P075O007 - Evénements associatifs Divers
AP/EPCP	01P075E13 - EPFS-D-Vie associative

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00875-01	101 - ACCUEIL DES VILLES FRANCAISES DIJON	64 RUE VANNERIE	21000 DIJON	subvention de fonctionnement pour l'année 2016	16 720,00	600,00	500,00	
TOTAUX	Nombre de dossiers			1	Montant		500,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

<b>Opération</b>	01P079O002 - Structures de quartiers
<b>AP/EPCP</b>	01P079E30 - EPFS-D-Structures de quartier

Libellé du Type d'aide FONCT\_MJC

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00833-01	4673 - FEDERATION FRANCAISE DES MJC	16 RUE HERMEL	75016 PARIS	subvention de fonctionnement 2015 (solde) (convention d'objectifs n° 14-147 du 19 février 2014)	44 311,00	44 311,00	44 311,00	
<b>TOTAUX</b>			Nombre de dossiers	1		Montant	44 311,00	

Cette aide financière sera mandatée dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire.

## Annexe au rapport

Libellé du Type d'aide CONGRES

Opération	01P035O001 - Ressources non affectées
AP/EPCP	01P035E172 - EPFS-D-Comptabilité et marchés

N° de ligne de dossier	Nom Bénéficiaire	Adresse Bénéficiaire	Code postal/Commune Bénéficiaire	Description de ligne de dossier	Budget ou dépenses réalisées ou coût opération	Montant demandé	Montant subvention	Observations
2016 - 00824-01	11062 - ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS DU DEVOIR DU TOUR DE FRANCE	1 RUE JEAN MAZEN	21000 DIJON	pour l'organisation du congrès national des Compagnons Charpentiers du Devoir, du 12 au 14 mai 2016	118 500,00	5 000,00	1 500,00	
2016 - 00893-01	24246 - CH LA CHARTREUSE	19 rue Bannelier	21000 DIJON	pour l'organisation d'un colloque national sur la santé des adolescents, les 2 et 3 décembre 2016	38 500,00	3 000,00	1 500,00	
TOTAUX			Nombre de dossiers	2		Montant	3 000,00	

Ces aides financières seront mandatées selon l'échéancier suivant :

- 80 % dès que la délibération relative à l'attribution de subventions sera exécutoire,
- 20 % sur présentation du bilan financier définitif de l'action.





**MAIRIE DE DIJON**  
**PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE**

**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Madame Anne DILLENSEGER, Adjointe déléguée à l'éducation, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

Et, d'autre part,

L'association « Ligue de l'enseignement de Côte d'Or », représentée par M. Bruno LOMBARD, Président, agissant au nom et pour le compte dudit organisme,

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse globalement la somme de 23 000 €.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

Une subvention est octroyée par la Ville de Dijon à l'association «Ligue de l'enseignement de Côte d'Or », et destinée à financer le départ en classes découvertes des écoles publiques dijonnaises durant l'année scolaire 2014-2015.

## **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention s'élève à 25 % du montant total du séjour hors transport, soit la somme de **17 138,35 €**, décomposée comme suit :

<b>ECOLES DIJONNAISES</b>	<b>DESTINATIONS</b>	<b>DU</b>	<b>AU</b>	<b>Prix total du séjour</b>	<b>Montant subvention Mairie de Dijon</b>
EP VOLTAIRE	LE PRADET	08/06/15	12/06/15	5851.80 €	1170.88 €
EP VOLTAIRE	CHAUX NEUVE	17/06/15	19/06/15	8008.00 €	1585.89 €
EP DAMPIERRE 1	PARIS	03/06/15	05/06/15	5987.50 €	1480.00 €
EP DAMPIERRE 2	PARIS	03/06/15	05/06/15	4199.00 €	1042.25 €
EM DEVOSGES	LE CROUX	01/04/15	03/04/15	9051.28 €	2262.75 €
EP HUGO	TENCE	08/06/15	12/06/15	6534.00 €	1347.50 €
EP MANSART	TENCE	08/06/15	12/06/15	6534.00 €	1347.50 €
EP PETITES ROCHES	CHAUX NEUVE	13/04/15	17/04/15	6113.00 €	1354.28 €
EP PETIT BERNARD	AUXONNE	17/06/15	19/06/15	6960.00 €	1634.20 €
EP EIFFEL	AUXONNE	15/04/15	17/04/15	3377.00 €	793.75 €
EP MONTS DE VIGNE	AUXONNE	20/04/15	22/04/15	7046.40 €	1665.80 €
EP LAMARTINE	AUXONNE	18/05/15	22/05/15	5957.00 €	1453.55 €

## **Article 3 : Condition d'utilisation**

L'association « Ligue de l'enseignement de Côte d'Or » s'engage à :

- Citer la Ville de Dijon comme financeur de la structure pour l'organisation de ses classes de découverte.
- Faire figurer l'octroi et l'objet de cette subvention dans son bilan annuel.

## **Article 4 : Modalités de versement**

La subvention sera versée, par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

**Fait à Dijon, le**

**Le Président  
de l'association «Ligue de l'enseignement  
de Côte d'or »**

**L'Adjointe déléguée  
à l'éducation**

**Bruno LOMBARD**

**Anne DILLESEGER**



**CONVENTION**  
**relative au FINANCEMENT d'une ASSOCIATION**

Entre, d'une part,

La VILLE de DIJON représentée par Monsieur Jean-Claude DECOMBARD, Adjoint délégué aux Sports, dûment habilité, par délibération du conseil municipal en date du 27 juin 2016,

Et, d'autre part,

L'Association Dijon Boxe, représentée par son Président, Monsieur Karim EL KRETE.

**ATTENDU**

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €,

que la Ville de Dijon souhaite étendre ce conventionnement aux associations dont le montant annuel de subvention dépasse la somme de 15 000 € ou comprend l'organisation de manifestations.

**Il est convenu ce qui suit :**

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon est destinée à apporter à l'Association Dijon Boxe une aide complémentaire de fonctionnement pour l'année 2016 et à permettre l'organisation de deux manifestations en 2016.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à 11 000 € et se répartit ainsi:

- 2 900 € d'aide complémentaire de fonctionnement pour l'année 2016 ;
- 1 100 €, pour l'organisation, le 19 février 2016, d'un gala de boxe amateur ;
- 7 000 €, pour l'organisation, courant 2016, du championnat d'Europe IBF super-moyen Est-West.

**Article 3 : Conditions d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association Dijon Boxe s'engage à produire, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été attribuée, un compte de résultats précis présentant une ventilation uniforme et détaillée de ses charges financières, notamment dans chacune des six rubriques ci-dessous mentionnées :

- les frais de déplacements en compétitions, y compris les frais éventuels de restauration et d'hébergement ;
- les charges salariales de personnel, qu'il s'agisse de cadres techniques ou de personnels administratifs ;
- les salaires, primes et indemnités diverses versés aux athlètes et aux entraîneurs, y compris les frais de déplacements ;
- les frais fédéraux : achats et ristournes sur les licences aux organismes fédéraux, frais d'engagements dans les différents tournois et compétitions, frais d'arbitrage... ;
- les achats de matériel et d'équipements sportifs, à l'exclusion des dépenses d'investissement ;
- les frais administratifs : siège social (loyers, emprunts...), bureau (téléphone, timbres, papier...), déplacements en dehors des compétitions (réunions, représentations...), dépenses diverses (récompenses, réceptions, convivialité...).

Elle s'engage par ailleurs à faire figurer de façon visible le logo de la Ville de Dijon sur ses différents supports de communication et sur les tenues sportives de ses licenciés, dans un format au moins similaire à celui des logos des autres collectivités territoriales partenaires du club.

#### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

Les subventions seront versées par mandat administratif de la façon suivante :

- La subvention complémentaire de fonctionnement sera mandatée dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- L'aide financière pour l'organisation du gala amateur sera mandatée sous forme de deux acomptes :
  - . 80 % dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
  - . le solde sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation accompagné des justificatifs correspondants.

En ce qui concerne la subvention pour le championnat d'Europe IBF super-moyen Est-West, celle-ci sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- . 80 % dès que les organisateurs auront attesté de la date d'organisation (transmettre une lettre officielle),
- . le solde sur présentation du bilan financier définitif de la manifestation accompagné des justificatifs correspondants.

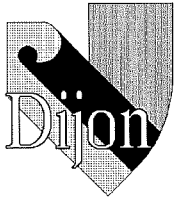
Fait à Dijon, le

Le Président de l'association,

L'Adjoint délégué aux Sports,

Karim EL KRETE

Jean-Claude DECOMBARD



## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

Et d'autre part,

**L'Office de Tourisme**, représenté par son Président, Monsieur Didier MARTIN, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à **l'Office de Tourisme** est destinée à financer le fonctionnement de l'association pour l'exercice 2016 (solde).

### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **sept cent dix-neuf mille euros**.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'**Office de Tourisme** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la structure.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois, par mandat administratif, dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le président de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Didier MARTIN

Christine MARTIN

**CONVENTION DE FINANCEMENT  
ENTRE LA VILLE DE DIJON ET LA SARL LUGANO**

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

Et d'autre part,

**La SARL Lugano**, dont le siège social est situé 21 rue Alfred de Musset à Dijon (21), représentée par son gérant, Monsieur Matthias Chouquer, exploitante du cinéma « L'Eldorado », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à la SARL Lugano est destinée au fonctionnement du cinéma d'art et d'essais « L'Eldorado », au titre de l'exercice 2016.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **soixante et un mille euros**.

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

La SARL Lugano s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, la SARL Lugano s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivants la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la structure.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

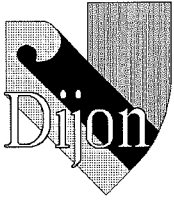
Pour la sarl Lugano,  
son gérant,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Matthias Chouquer

Christine MARTIN





## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

Et d'autre part,

L'**Association Bourguignonne Culturelle**, représentée par son Président, M. Claude KAROUBI, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'**Association Bourguignonne Culturelle** est destinée à financer le fonctionnement de l'association au titre de l'exercice 2016 (solde).

### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **cent quatre vingt mille euros**.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon la somme indûment perçue.

A cet effet, l'Association Bourguignonne Culturelle s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme financeur de la structure.

### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Claude KAROUBI

Christine MARTIN

## CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Christine MARTIN, Adjointe déléguée à la culture, à l'animation et aux festivals, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2016,

Et d'autre part,

L'Association **Orchestre Dijon Bourgogne**, représentée par son Président, Monsieur Daniel EXARTIER, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'Association **Orchestre Dijon Bourgogne** est destinée au fonctionnement de l'association au titre de l'exercice 2016 (solde).

### **Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **quatre cent un mille euros**.

### **Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'Association **Orchestre Dijon Bourgogne** s'engage à :

- produire un compte-rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville comme financeur de la structure.

#### **Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera versée en une seule fois par mandat administratif dès que la présente convention sera devenue exécutoire.

Fait à Dijon, le

Le représentant de l'association,

L'Adjointe déléguée à la culture,  
à l'animation et aux festivals,

Daniel EXARTIER

Christine MARTIN

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT  
D'UNE ASSOCIATION

Entre d'une part,

La Ville de DIJON représentée par Mme Sladana ZIVKOVIC, Adjointe déléguée aux relations internationales et relations extérieures, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2016,

Et d'autre part,

L'association **Media Music**, représentée par son Président, Monsieur Jacques PARIZE, agissant au nom et pour le compte dudit organisme.

ATTENDU

qu'aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, l'attribution d'une subvention à un organisme de droit privé doit être organisée conventionnellement dès lors que le montant annuel dépasse la somme de 23 000 euros.

Il est convenu ce qui  
suit :

**Article 1 : Objet de la subvention**

La subvention octroyée par la Ville de Dijon à l'association **Media Music** est destinée à financer la présentation d'un concert de jazz dans le cadre du Printemps de l'Europe.

**Article 2 : Montant de l'aide financière**

La subvention attribuée s'élève à **six cent euros**.

**Article 3 : Condition d'utilisation de la subvention**

L'association s'engage à utiliser la subvention conformément à l'objet défini à l'article 1. Dans le cas contraire, elle sera tenue de rembourser à la Ville de Dijon les sommes indûment perçues.

A cet effet, l'association **Media Music** s'engage à :

- produire un compte rendu financier qui attestera la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans les six mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel elle a été attribuée ;
- citer la Ville de Dijon comme partenaire financier de la manifestation.

**Article 4 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention sera mandatée selon l'échéancier suivant :

- 80 %, soit la somme de 480 €, dès que la présente convention sera devenue exécutoire,
- le solde, soit la somme de 120 €, dès que vous aurez transmis à la Direction des Services Financiers, le bilan financier définitif de l'action citée ci-dessus accompagné des justificatifs correspondants.

Fait à Dijon, le

Le Président  
de l'association Media Music,

L'Adjointe déléguée  
aux relations internationales  
et relations extérieures

Monsieur Jacques PARIZE

Madame Sladana ZIVKOVIC